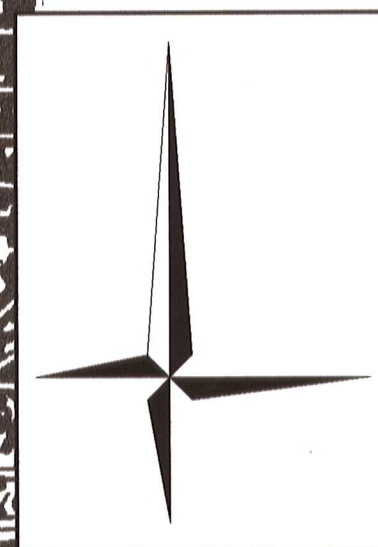
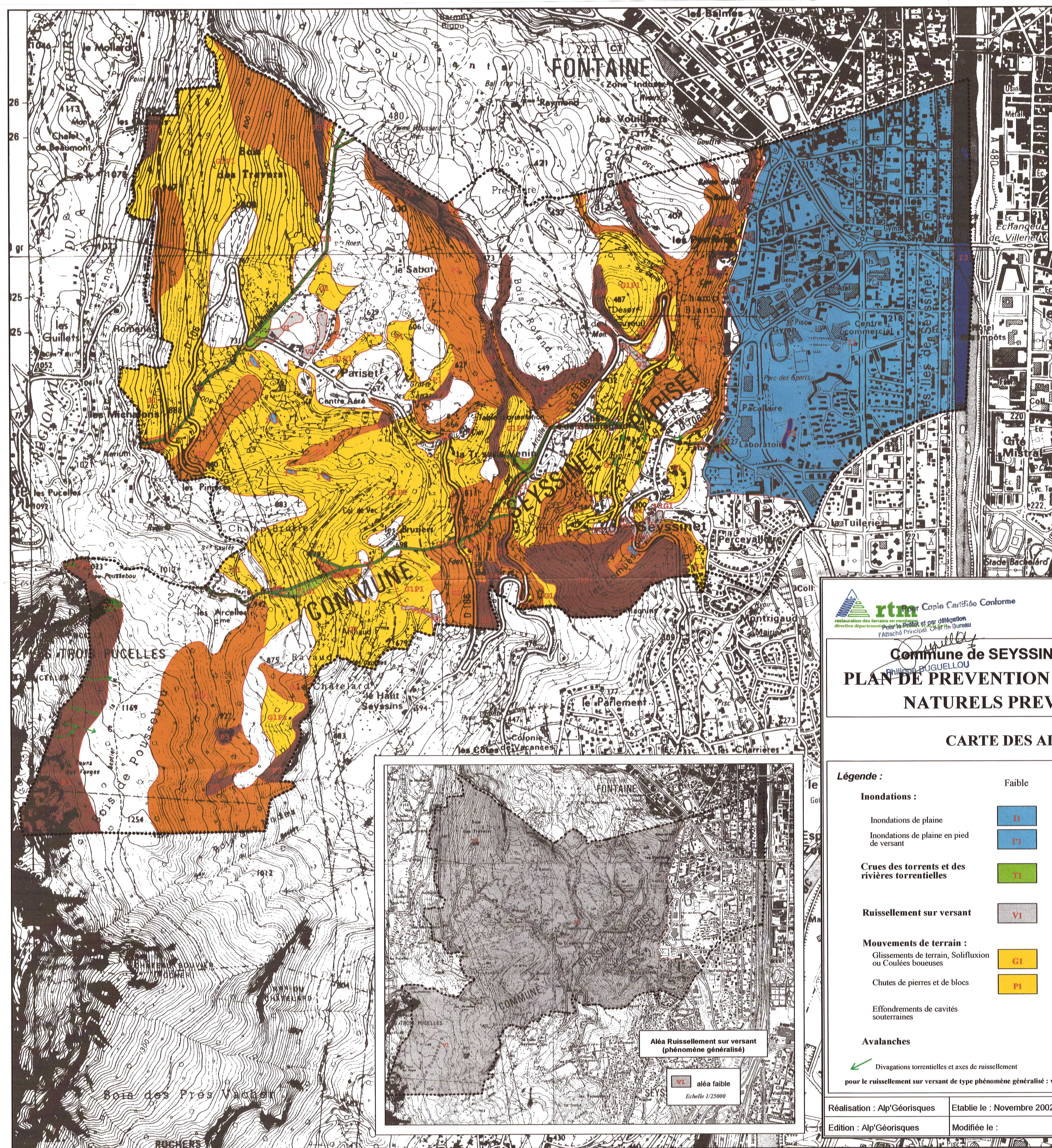






Copie Certifiée Conforme
restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'équipement
pour le Rhône et par délégation
l'Attaché Principal, Charles Bureau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'ISERE
Vu pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 29 AVR. 2003
Philippe BUGUELLOU
Président du Conseil Général**Commune de SEYSSINET-PARISSET**
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
Établi et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint

Patrick COUSINARD

CARTE DES ALEAS

Légende :	Faible	Moyen	Fort
Inondations :			
Inondations de plaine	I1		I3
Inondations de plaine en pied de versant	I1		
Crues des torrents et des rivières torrentielles			
	T1		T3
Ruissellement sur versant			
	V1		V3
Mouvements de terrain :			
Glissements de terrain, Solifluxion ou Coulées boueuses	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs	P1	P2	P3
Effondrements de cavités souterraines			P3
Avalanches			A3
 Divagations torrentielles et axes de ruissellement			
 Limite communale			
pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25000			